



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente



RHythmique

Le bulletin des employeurs
territoriaux de la Charente

Votre partenaire dans
la gestion des ressources humaines

N°6
OCTOBRE
2026



EDITO

Le nouveau Conseil d'administration est installé au Centre de Gestion. Je veux remercier l'ensemble des élus qui nous ont accordé leur confiance et renouveler ma reconnaissance à celles et ceux qui s'engagent au sein de cette nouvelle équipe. Vos élus sont pleinement mobilisés pour répondre aux attentes des collectivités et de leurs agents avec l'objectif de faire du Centre de Gestion un partenaire toujours plus utile, accessible et réactif.

Les collectivités auront à se saisir de plusieurs échéances et enjeux majeurs dans les mois qui viennent : les élections professionnelles, les Lignes Directrices de Gestion, la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire. La protection de la santé et de la sécurité des agents sera également un point essentiel.

À la fois techniques, complexes et structurants pour l'avenir de la fonction publique territoriale, ces sujets nécessitent de l'anticipation, de l'expertise, mais aussi un accompagnement de proximité. C'est précisément là que le Centre de Gestion doit jouer pleinement son rôle.

Notre responsabilité est d'être aux côtés des collectivités, de leur apporter des réponses concrètes, de sécuriser leurs décisions et de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs politiques de ressources humaines. Recruter, fidéliser et faire évoluer les agents devient chaque jour plus exigeant. Face aux difficultés de recrutement et aux évolutions des attentes professionnelles, nous devons collectivement valoriser les métiers territoriaux,

leurs perspectives et leur sens. La qualité du service public dépend aussi de la qualité de l'accompagnement de celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

La force du Centre de Gestion réside dans sa proximité. Nous connaissons la diversité de nos collectivités, leurs contraintes, leurs réalités financières. Nous savons également que, derrière chaque dossier de ressources humaines, il y a des femmes et des hommes qui font vivre chaque jour le service public local.

Le Conseil d'administration et l'ensemble des équipes du Centre de Gestion souhaitent poursuivre et affirmer cette relation de confiance avec chacune des collectivités affiliées et partenaires. Le Centre de Gestion est votre outil, il doit être votre point d'appui, votre interlocuteur.

Nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans les décisions difficiles comme dans les transformations nécessaires, avec engagement, esprit de service et disponibilité.

Géraldine JÉRÔME

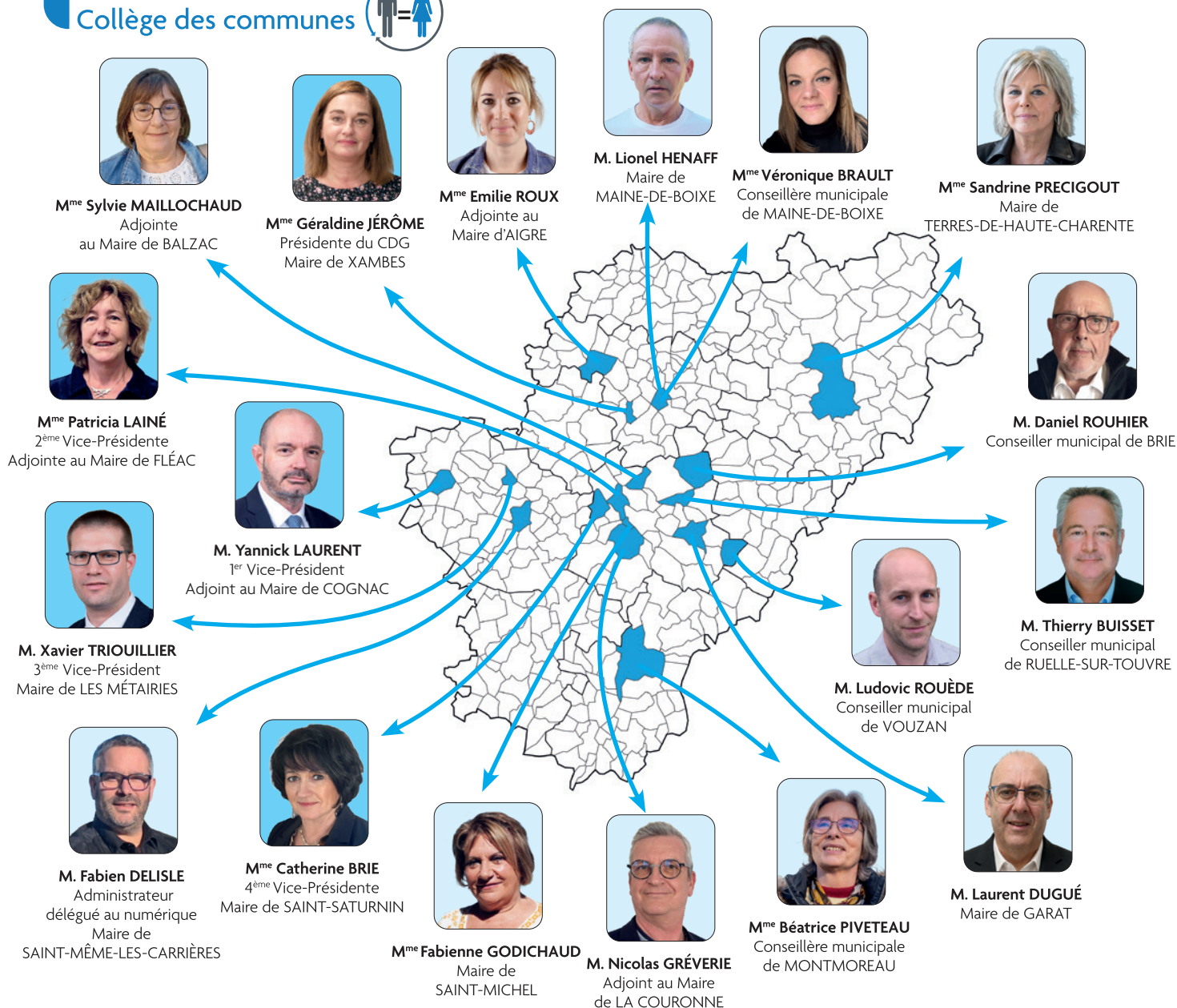
Présidente du Centre de Gestion de la FPT de la Charente,
Maire de XAMBES



ZOOM SUR LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

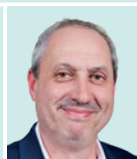
À l'issue des élections pour le renouvellement du Conseil d'administration du CDG, celui-ci a été installé le 6 juillet dernier. Il représente l'ensemble du territoire dans sa diversité. Parmi les 27 membres titulaires, 15 sont de nouveaux élus. Le Bureau est entièrement renouvelé.

Collège des communes



Collège des établissements publics

M. Brice DEZEMERIE
Vice-Président de GRAND-COGNAC



M. Renaud COMBAUD
Administrateur délégué à la PSC
Président de la CdC CŒUR-DE-CHARENTE



M. Christian BARDET
Président du Syndicat Mixte d'AEP
du SUD-CHARENTE



Composition
du conseil
d'administration



Département de la Charente

M^{me} Laëtitia REGRENIL



M^{me} Hélène GINGAST



CCAS d'Angoulême

M^{me} Anne-Laure
WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU



C.A. du Grand Angoulême

M. Eric BIOJOUT



Ville d'Angoulême

M^{me} Agnès PEIGAT



M. François ELIE



LES PREMIERS ENJEUX DU NOUVEAU MANDAT

Que vous soyez nouvel élu ou déjà expérimenté, le CDG est à vos côtés pour vous accompagner notamment sur les sujets stratégiques des prochains mois. Comme nous vous l'avons présenté lors des réunions d'information au printemps, votre rôle d'employeur territorial débute dès le 1^{er} agent employé. Aussi, quelle que soit la taille de votre commune ou établissement, voici comment faire :

PROTÉGER LA SANTÉ DE VOS AGENTS

8
octobre
2026

C'est l'une de vos principales obligations et responsabilités. La rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) n'est pas un aboutissement, il est le point de départ d'une politique de prévention.

- > Le CDG vous convie à la **Journée Agir pour prévenir, le 8 octobre**, notamment si vous êtes nouvel élu.
- > Par la signature de la convention cadre de services facultatifs, **vous pouvez solliciter les ressources pluridisciplinaires** (médecine, prévention, inspection, psychologue).

APPLIQUER LA RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

novembre
2026

Au 1^{er} janvier 2029, toutes les collectivités devront **proposer des contrats collectifs à adhésion obligatoire** à leurs agents et verser une participation à hauteur d'au moins 50% de leur cotisation, pour le risque prévoyance (maintien de salaire).

- > Le CDG porte une démarche de négociation d'un **accord collectif local et de mutualisation des coûts**. Vous devrez délibérer au mois de novembre pour choisir de participer à cette procédure.

FAIRE VIVRE LE DIALOGUE SOCIAL

10
décembre
2026

Le 10 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles. Pour les collectivités affiliées, le CDG organise les scrutins des Commissions Administratives (CAP) et Consultatives (CCP). Pour les collectivités de moins de 50 agents, le CDG organise le scrutin du Comité Social Territorial (CST).

- > **Le vote s'effectue par correspondance.** Le matériel vous sera adressé au mois de novembre. Il vous appartient de le distribuer aux agents.

ARRÊTER VOS LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Avant
le 31 décembre
2026

Les LDG permettent de formaliser sur le temps du mandat, la politique de gestion RH de votre collectivité. Elles affirment une vision stratégique avec transparence, équité et objectivation des décisions.

Vous devez les arrêter d'ici le 31 décembre 2026

- > **Le CDG organise des ateliers** pour un accompagnement concret et personnalisé.
- > À partir de votre Rapport Social Unique, nous vous proposons un **document prérempli pour vous faciliter la réflexion**.
- > **Nous vous procurons un modèle d'arrêté et une grille des principales obligations** pour l'élaboration de votre plan d'actions.

RETOUR SUR :

Animation du réseau des Secrétaires généraux de mairie du 23 juin 2026

Pour cette 3^{ème} rencontre du réseau, le Centre de Gestion en partenariat avec le CNFPT réunissait les Secrétaires généraux de mairie, avec la particularité en cette année de renouvellement des mandats, d'y convier l'ensemble des Maires.

La répartition des rôles, les responsabilités de chacun et la construction d'une relation garante d'un mandat serein ont été abordées tour à tour sous l'angle humoristique avec la Compagnie de théâtre l'Arlequin Inverti.E et sous l'angle juridique par Maître Planty Fourier.

Les fiches pratiques du maire employeur territorial ont été distribuées aux participants.



Présentation des missions du CDG et de la nouvelle convention cadre de services du 20 avril au 2 juin 2026

Au total, lors de nos 10 réunions territorialisées, 322 participants issus de 207 structures ont répondu à notre initiative et les échanges ont conforté notre volonté de renforcer ce lien de proximité et d'écoute de vos préoccupations.



ATTENTION :

pour assurer une continuité de services au 1^{er} janvier 2027, pensez à délibérer, signer et nous retourner la nouvelle convention cadre avant le 31 décembre.



DES GUIDES POUR LES (NOUVEAUX) ÉLUS

La Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) vous propose 2 guides afin de mieux appréhender la gestion des R.H. dans les collectivités locales au travers du statut de la Fonction publique territoriale et du rôle du Maire dans le pilotage de la politique R.H.



Retrouvez-les sur notre site :
<https://www.cdg16.fr/elus>

